

NOMBRE DE MEMBRES
AFFERENTS AU CONSEIL
MUNICIPAL
19
EN EXERCICE
19
QUI ONT PRIS PART A LA
DELIBERATION
18

DATE DE LA CONVOCATION
2 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION
2 avril 2021

OBJET DE LA DELIBERATION

**Affectation du résultat du
compte administratif 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHEVREMONT

Séance du 10 avril 2021

L'an **deux mil vingt et un, le dix avril** à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de la Chougalante (COVID-19), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MOUTARLIER, Maire.

Etaient présents : M. MOUTARLIER Jean-Paul, Maire - M. HUGUENIN Alain - Mme WALTER Mariette - M. TAVERDET Alain - Mme FREMY Maria, Adjointe – Mme COMMUNOD Francine - M. FRICKER Didier - M. KACHEL Christian - Mme LECHGUER Najat - Mme BOULANGEOT Bénédicte - Mme WIRZ Catherine - Mme MARCHAL Stéphanie - M. RIOZ Sylvain - M. WILLIG David - M. PION Xavier - Mme DEY Julie - Mme PILLOD Amandine, M. DI VORA Romain, Conseillers municipaux.

Absent excusé :

M. GROETZ Alexandre a donné pouvoir à Mme BOULANGEOT Bénédicte

M. Didier FRICKER a été nommé secrétaire.

En préambule, il faut rappeler que le résultat dégagé au titre de l'exercice clos (2020), cumulé au résultat antérieur reporté (2019) est affecté en priorité au besoin de financement de la section d'investissement (R 1068) pour combler un éventuel déficit. S'il y a un reliquat, celui-ci peut être reporté en recettes de fonctionnement (R 002) ou en surplus en recettes d'investissement au compte 1068.

A noter qu'en ce qui concerne notre Commune, nous n'avons pas besoin de financement, de déficit à combler. Il est donc proposé d'affecter une partie du résultat en recette de fonctionnement (R 002) et le restant en dotation complémentaire en réserve en investissement (R 1068).

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 330 951.79 €,

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour extrait certifié conforme,
Chèvremont,
le 15 avril 2021
Le Maire,
Jean-Paul MOUTARLIER



N° 90.026.21.18

Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice		180 951.79 €
B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)		150 000.00 €
		330 951.79 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D - Solde d'exécution d'investissement		1 020 941.01 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		450 016.33 €
Besoin de financement F	= D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	= G+H	330 951.79 €
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement		210 951.79 €
2/ H report en fonctionnement R 002		120 000.00 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident que l'excédent d'exploitation du compte administratif 2020, soit la somme de 330 951.79 €, soit affectée comme suit :

- 210 951.79 € en section d'investissement (1068),
- 120 000.00 € en section de fonctionnement (002).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en Préfecture le

Pour extrait certifié conforme,
Chèvremont,
le 15 avril 2021
Le Maire,
Jean-Paul MOUTARLIER

